

Le Logement et la santé

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **1 (1928)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-118881>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Logement et la santé

Voyons tout d'abord quelles sont, en les classant par ordre d'importance, les déficiences que présentent les mauvais logements et quels peuvent être leurs effets sur la santé des individus.

1) Ces logements sont trop exigus. Mettez cinq ou six personnes de sexes et d'âges différents dans un seul local où elles dorment plus ou moins bien, il arrivera fatalement que si l'une d'entre elles est atteinte d'une maladie contagieuse quelconque, grippe, rougeole, scarlatine, diphtérie, pneumonie, tuberculose, tous les habitants du logis risquent fort de payer leur tribut à la contagion. C'est là le principal mode de propagation de la tuberculose; étant donnée la fréquence de cette maladie et la misère spéciale de ces habitants, chacun de ces logis hébergera au moins un tuberculeux toussant et crachant, contaminant à droite et à gauche, faisant mourir en quelques mois les enfants de méningite ou d'entérite tuberculeuse. Pensez-vous peut-être, vous qui êtes confortablement logés, que de tels logis soient rares?

Une enquête récente a établi qu'à Berlin 44%, à Magdebourg 45% des habitations sont composées d'une seule pièce, chauffable ou non, et que parmi celles-ci 10 à 20% sont occupées par six personnes ou plus! Or, tenons-nous en à ce nombre de six personnes habitant une seule pièce, pris dans l'exemple ci-dessus; combien y en a-t-il pour une seule ville? A Breslau, il y en a 50.000, à Berlin 200.000!

A Paris, les dispensaires ont fait des enquêtes pour savoir comment étaient logés les tuberculeux en traitement; or, sur 2650 locaux visités, 500 seulement étaient occupés par le malade seul; 2160 locaux étaient habités par 2160 tuberculeux auprès desquels vivaient 5253 personnes, parents ou enfants!

Les heures de nuit devraient permettre aux travailleurs d'usine ou de bureau de réparer les forces perdues et de récupérer sa capacité de travail. Or, dans de telles conditions, il aggrave uniquement son état de maladie, car nous affirmons que la santé est incompatible avec une telle existence.

2) Ces logis sont insuffisamment éclairés. Grande est la puissance de la lumière! C'est elle qui vivifie tout l'organisme, qui stimule les échanges physiologiques; elle assainit sans cesse en détruisant les germes les plus variés, y compris le bacille de la tuberculose. Alors que quelques minutes d'exposition aux rayons du soleil peuvent suffire pour détruire le bacille de la tuberculose, on peut retrouver le même bacille encore virulent pendant des années s'il est conservé dans l'obscurité. En 1914, le Dr. Cambier, directeur du Laboratoire d'Hygiène de la ville de Paris, ayant recueilli des expectorations de phthisiques sur les lames de verre, s'en fut placer les dites lames dans une gare souterraine du Métropolitain. Survint la guerre, ce ne fut que six ans plus tard que, enfin démobilisé, le Dr. Cambier s'en vint rechercher ses lames de verre; il inocula des cobayes avec ces bacilles qui n'avaient rien perdu de leur virulence, puisque les dits cobayes devinrent tuberculeux!

3) Ces logis insuffisamment aérés ne peuvent recevoir qu'un air vicié, ou ce qui revient au même, ils sont trop exigus par rapport au nombre de leurs habitants, et l'air n'étant pas suffisamment renouvelé, est bientôt vicié par manque d'oxygène et excès d'acide carbonique. Si nous mentionnons l'aération insuffisante après le manque de lumière, c'est que nous estimons qu'il est beaucoup plus difficile de remédier à celui-ci qu'à celle-là. Ces deux déficiences travaillent du reste souvent de concert et contribuent à elles seules à accentuer l'anémie des pauvres diables qui sont contraints par la misère d'habiter des locaux malsains. Résistance diminuée et diminuant encore d'années en années, ce sont les premières victimes marquées pour les maladies contagieuses, les pneumonies, si la tuberculose qui les guette leur en laisse le temps!

L'humidité des locaux est souvent fonction du manque d'aération et résulte fréquemment aussi de

murs trop minces permettant la condensation de l'air chaud de l'intérieur contre un mur trop froid. D'autres fois, l'humidité des murs provient uniquement de l'évaporation de vêtements ou de linges humides, ou de l'ébullition d'eau sur le fourneau de cuisine.

Sans en avoir pu établir la preuve, on accuse généralement l'air humide de favoriser le développement des affections rhumatismales. Un air saturé d'humidité empêche l'élimination de vapeur d'eau par la respiration pulmonaire; l'air humide augmente la conductibilité des vêtements, les rend par conséquent moins isolants et peut exposer de la sorte l'organisme à des refroidissements.

Les émanations de gaz toxiques peuvent viciar l'air de tout logement. Ces émanations peuvent provenir parfois de canalisations, de fosses d'aisance ou, plus souvent encore, d'appareils de chauffage fonctionnant anormalement ou dont les canaux de fumée ont été obturés, volontairement ou accidentellement. L'oxyde de carbone est le plus toxique de tous ces gaz; il existe en assez forte proportion dans le gaz d'éclairage. Il est fixé à l'état de composé oxycarboné par l'hémoglobine du sang de l'homme et des animaux et ne peut en être expulsé que par un traitement prompt et très actif (respiration artificielle et inhalations d'oxygène). Chaque année on enregistre de nombreux cas de mort dus à ces intoxications accidentelles.

Le système de chauffage peut être défectueux d'une autre façon.

Il peut tout d'abord faire défaut. On ne se rend pas compte du grand nombre de pauvres gens qui endurent chaque hiver les souffrances du froid; un chauffage trop chaud maintenant la température des locaux à 20° ou plus est presque aussi défectueux, desséchant les muqueuses, rendant l'organisme beaucoup plus sensible aux variations de température, entretenant des coryzas, des angines, causant le développement de végétations adénoïdes.

Il est difficile d'assigner à telles déficiences du logement telle maladie; les déficiences s'additionnent généralement pour ruiner la santé des pauvres gens habitant les mauvais logis. Nous citerons en premier lieu la tuberculose. Cette maladie se contracte par contagion pendant les premières semaines ou premiers mois de l'existence au contact d'une personne atteinte elle-même de tuberculose, la mère de famille le plus souvent. Malgré cette origine nettement déterminée tous les médecins qui se sont intéressés à la lutte contre la tuberculose signalent comme facteur de première importance le mauvais logis.

A Paris, par exemple, d'après l'enquête de L. Hersch, sur les années 1911 à 1913 on peut constater les différences suivantes.

	Mortalité générale pour 10.000	Mortalité par tbc par 10.000
8e arrondissement (population aisée)	96	10,8
20e arrondissement (population pauvre)	222	65,6

	Mortalité infantile (enfants de moins d'un an pour cent nés vivants)
8e arrondissement (population aisée)	4,5
20e arrondissement (population pauvre)	16,3

En comparant la statistique des décès dans différents quartiers de Paris, on arrive à la conclusion suivante, (d'après Juillerat):

La mortalité par tuberculose est de 6,7 p. 10.000 là où il y a lumière et richesse; elle est de 38 p. 10.000 là où il y a lumière et pauvreté; elle atteint 67,4 p. 10.000 là où se rencontrent l'obscurité et la pauvreté.

En résumé dans de mauvais logis, une mère généralement surmenée met au monde des enfants qui meurent très souvent peu de temps après la naissance. Ceux qui survivent ne peuvent être nourris au sein; mal alimentés, ils succombent fréquemment à la suite des affections gastro-intestinales; ceux qui survivent ont beaucoup de chances de devenir tuberculeux. Ce tableau nosographique paraît déjà suffisamment chargé et cependant nous n'avons pas encore parlé de l'alcoolisme et de l'immoralité, cette dernière s'accompagnant de tout le cortège des maladies vénériennes.

Au sortir de l'atelier, d'une usine, quel plaisir peut trouver l'ouvrier à rentrer à son domicile, s'il sait qu'il va trouver là l'inconfort, la saleté, les criaileries des enfants, les mauvaises odeurs, peu de chose à manger, rien à boire!

Combien peut et doit paraître tentante à ce moment-là la porte d'un cabaret ou la perspective d'une partie de cartes avec un camarade. Puis c'est l'habitude, le détour régulier, la halte qui se prolonge, qui s'éternisera bientôt, ajoutant la dégradation de l'individu au gaspillage de son salaire. Comme le dit M. Dautry, ingénieur en chef de la Compagnie du Nord, «supprimer le taudis, c'est vaincre l'estaminet et cette victoire est plus que l'espérance d'une vie heureuse pour l'ouvrier, c'en est l'évènement». Dans un ouvrage traitant de la vie dans les quartiers de l'Est à Londres, M. Cavins, juge au tribunal de Police de la Tamise, décrit en termes émouvants les conséquences du surpeuplement: «Il serait impossible d'exagérer les horreurs du surpeuplement. J'emploie ce mot à dessein, car c'est une horreur de jour et de nuit: le surpeuplement constitue un défi à la pudeur et à la loi morale, un défi à la santé, à la capacité de travail, au bien-être national. Le surpeuplement enlève au mariage toute sa beauté, prive l'enfant de tous ses droits. La vie de famille devient une impossibilité; les conditions domestiques sont lamentables; aucun développement moral ni mental ne peut se produire dans une pareille ambiance.»

Une haute autorité spirituelle a proclamé qu'un minimum de bien-être est nécessaire à la vertu. Que voulez-vous demander comme vertu à des frères et de soeurs partageant le même lit jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans, vivant dans une promiscuité complète avec des couples d'adultes? Que pouvez-vous exiger d'enfants qui ne connaissent qu'une place de jeu, la rue, qu'un plaisir, se distinguer, «épater» leurs petits camarades par leur

crânerie et leur habileté, dût-elle s'exercer aux dépens du bien d'autrui. Le meilleur garçon livré à lui-même aura tôt fait d'être un mauvais sujet grâce à tous les mauvais exemples qu'il a sous les yeux dans la rue et qu'il s'empressera d'imiter; car, ne l'oubliez pas, ce ne sont pas les paroles qui font l'éducation, mais l'exemple, le modèle bon ou mauvais que l'enfant se hâte de copier.

Et dire qu'il y a des heureux qui connaissent toutes ces horreurs et qui ont été transportés dans des cités-jardins merveilleuses comme celles de la Compagnie du Nord, comme celles dont parle Colette Yver dans «Vers la Santé» (mars 1926): «Pour remédier à la crise du logement, l'Association de l'Aide aux familles nombreuses, oeuvre locale très florissante composée en grande partie de dames de la ville de Rouen, a fait bâtir sur un vaste plateau voisin de la capitale normande, une petite cité de douze à quatorze cents habitants, sortie comme par miracle, des terrains en friche, avec de jolies maisons de brique, ses jardins, son église. Et elle y a installé les familles nombreuses les plus nécessitées parmi celles dont elle avait la charge. Voilà ce qu'a pu faire l'action restreinte d'un petit groupe de Rouennaises généreuses avec l'aide de financiers philanthropes. Or, on m'a raconté - et c'est aussi le côté psychologique et puissamment documentaire de l'histoire - l'émerveillement subit de ces pauvres gens transportés soudain de leurs infects quartiers humides et malodorants, dans ce riant village où chacun des chalets qui leur était offert leur paraissait un palais doré par le soleil. Instantanément, on vit s'opérer leur transformation morale. On n'avait pas choisi là des ménages spécialement vertueux.

Certaines mères étaient paresseuses. Certains hommes avaient continué de boire. Les êtres nouveaux apparurent. Pour l'amour du petit jardin enclosant la maison, les hommes, à peine libérés de l'usine ou du chantier, s'acheminaient en hâte vers leur cité, afin de prendre la bêche ou l'arrosoir; et le jardinage où ils se passionnaient remplaçait soudain le débit. Les femmes, grandies à leurs propres yeux d'habiter soudain une maison dont l'aspect leur semblait réservé à la bourgeoisie, perdirent leurs habitudes d'indolence. L'élévation survenue dans leur forme d'habitation les tirait en dépit d'elles-mêmes, les forçait de monter aussi. Les enfants furent lavés, soignés, surveillés, les besognes ménagères accomplies avec plaisir, le beau logis neuf entretenu. Tous, parce qu'ils aimaient leur maison, s'élevèrent.»
Dr. Montandon. (A suivre)

L'importance sociale et économique des offices du logement et le rôle joué par l'office du logement de Saint-Gall

Pour connaître un homme, pour savoir s'il a le sens de l'ordre et de la propreté, pour avoir même une idée de son genre d'esprit, il suffit souvent de voir son logement, de considérer comment il orne sa demeure, comment il sait remédier aux inconvénients qu'elle peut présenter au point de vue de l'hygiène. Comme on fait son lit, on se couche, dit le proverbe. Le bien-être d'une famille entière dépend en grande partie de la façon dont le logement est disposé et entretenu. On comprend donc qu'à notre époque on attache une grande importance à posséder une demeure saine et agréable. Dans les milieux les plus simples, on recherche un confort plus grand, on apprécie les avantages que procure une chambre de bains, un bouilleur électrique, des lavabos, le chauffage central, la cuisine à l'électricité, etc., on s'intéresse à toutes les inventions modernes dans le domaine de l'habitation.

On pourrait donc croire à première vue qu'à cet égard tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, en tout cas que les sombres tableaux tracés par des esprits pessimistes ne correspondent plus à la réalité. L'expérience prouve que trop de familles sont encore dépourvues de ce sens de l'ordre et de la propreté qui est le plus bel ornement du foyer domestique.

Les public ignore le plus souvent les conditions dans lesquelles vivent certains habitants des villes. Les maux que l'on ne connaît pas n'en sont pas moins réels. Et le devoir s'impose aux pouvoirs publics d'y remédier par des moyens énergiques. Qui peut agir si les moyens appropriés font défaut et si les cas les plus flagrants ne sont pas connus? Les bureaux d'assistance, les services d'hygiène, les autorités scolaires et les administrations de travaux publics ne sont généralement pas en mesure d'intervenir en matière sanitaire. Ils ne peuvent pénétrer dans des milieux souvent peu accessibles, et ignorent trop souvent les cas les plus intéressants. On a donc été amené à organiser des inspections périodiques des logements au cours desquelles on s'efforce d'obtenir des résultats par la persuasion, plus que par la contrainte, en évitant toutes mesures tracassières. C'est seulement dans les cas exceptionnels qu'on intervient d'une manière plus directe.

Les offices de logement existent dans les villes et pays germaniques depuis de nombreuses années. A Saint-Gall cet office a été créé il y a 20 ans; dans d'autres villes on a eu recours à des mesures semblables, particulièrement depuis le moment où ont été abolies les mesures de protection des locataires.